

*Interpellation présentée par le député :
M. Vincent Maître*

Date de dépôt : 22 septembre 2010

Interpellation urgente écrite

Priorités du DIP: Mais où est donc passé le Sport?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Différentes voix s'élevaient à la fin du printemps 2009 pour en appeler à la promotion du sport populaire et à la convocation de la commission cantonale des sports que l'on savait en veilleuse. Des propos rassurants du magistrat du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), alors en charge de ce dicastère, promettaient d'aller de l'avant afin de répondre aux besoins exprimés dans le canton. On pouvait dès lors s'attendre à ce que tout soit mis en œuvre pour doter enfin la République et canton de Genève d'une véritable politique en la matière.

Depuis le début de cette nouvelle législature, c'est au département de l'instruction publique (DIP) qu'incombe la mission de gérer la politique du sport de façon générale. Devenu département de l'instruction publique de la culture et du sport, il lui revient de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses émanant de divers milieux. Relevons, par ailleurs, que le nouveau responsable, Monsieur Charles Beer, s'est d'emblée montré tout aussi décidé à aller de l'avant que son prédécesseur, si l'on en croit les déclarations faites à la fin de la dernière législature et depuis la redistribution des maroquins.

Le programme de législature 2010-2013 a inscrit dans sa feuille de route différentes mesures visant à élaborer une politique du sport. On ne peut à cet effet que se réjouir de la collaboration du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) et du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) sur ces dossiers. On nous

annonce notamment la valorisation du sport à l'école, la mise sur pied d'une fondation pour le sport, la mise en œuvre d'une politique d'accueil pour les grands événements, la promotion du sport pour chacun, l'organisation de nouveaux « Jeux de Genève » et la réalisation d'infrastructures sportives en partenariat avec les communes et le secteur privé.

Force est malheureusement de constater qu'il n'est nullement fait mention du sport dans la liste des priorités pour l'instruction publique qui en sont restées à 13 depuis leur publication en janvier 2005. Dans ces conditions, quel crédit faut-il alors accorder aux intentions exprimées dans le programme de législature 2010-2013 s'agissant du sport à l'école et en dehors de l'école?

Au vu de ce qui précède, ma question est la suivante:

Pour quelles raisons le sport ne figure-t-il pas dans la liste des 13 priorités pour l'instruction publique disponible notamment sur le site du DIP?